

## **Séance du 12 juillet 2012**

L'an deux mil douze, le 12 juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de THIVARS, légalement convoqué le 5 juillet 2012, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame MARCETTEAU Annick, Maire.

Présents : Annick MARCETTEAU, Odile MARNEUR, Elisabeth BAILLY, Michel HALLAY, Pascal CASIEZ, Bernard FERRON, Corinne PELLETIER, Daniel BLIN, Claude LAVRAT,

Absents excusés :

Daniel MALHERBE pouvoir à Elisabeth BAILLY

Didier JACQUET pouvoir à Odile MARNEUR

Francisque LE GOFF pouvoir à Annick MARCETTEAU

Dominique GUILLOTIN pouvoir à Pascal CASIEZ

Absent non excusé : Bruno TULPAIN, Alain LUCAS

Secrétaire de séance : Michel HALLAY

\*\*\*\*\*

Michel HALLAY donne lecture des derniers procès-verbaux des 4 et 26 mai 2012 qui sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur Pascal CASIEZ s'abstient pour toutes les décisions à prendre et dont il a reçu pouvoir de M. GUILLOTIN.

### **1. Activités du mercredi**

La modification de la semaine scolaire (mercredi libéré), décidé en septembre 2008 par le Ministère de l'Education Nationale est reconduite pour l'année scolaire 2012/2013.

Après explications de Mme Odile MARNEUR, le conseil municipal, à l'unanimité – Mme le Maire s'abstient - décide de reconduire les activités du mercredi matin de 9h à 12h, au même tarif soit : 60 €/année scolaire, 50 € à partir du 3<sup>ème</sup> enfant, et donne tout pouvoir à Mme le Maire pour signer :

- la convention avec E.P.G.V. (Séances GYM ENFANTS de septembre 2012 à Juin 2013) d'un montant de 2 660 €,

- la convention avec une praticienne de l'Atelier du shiatsu (35 séances d'éveil et relaxation pour enfants) d'un montant de 3 780 €.

### **2. Création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet**

L'autorité rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif, suite à l'ouverture de l'agence postale communale.

Madame le Maire, propose à l'Assemblée :

- La création d'un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet (31 heures 30)

Le conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité, une voix contre : Daniel BLIN,

- Accepte la création de l'emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe,
- Adopte la modification du tableau de l'emploi ainsi proposé,
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget, chapitre 64, article 6411.

### **3 . Travaux d'éclairage public Rue de la Croix au Cerf et du Chanoine Vergez:**

Le Conseil Municipal,

Vu par la Convention Générale signée entre la commune et le SEIPC,

Après délibération, à l'unanimité,

➤ adopte la proposition faite par le SEIPC :

- Montant prévisionnel de l'opération : 1 913.59 € TTC

- Nombre d'annuités : 1

- Subvention SEIPC : 50 % du montant HT des travaux

Soit un montant à la charge de la commune de 1 113.59 €

➤ autorise Mme le Maire à signer la convention particulière à intervenir avec le SEIPC, ainsi que l'avenant financier : la convention particulière fera l'objet après réalisation et règlement des travaux par le SEIPC d'un avenant dit « financier » qui fixera au vu du montant réel des travaux, l'échéancier de remboursement

### **4. : Dénomination de voies publiques**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination de voie publique :

- Concernant la voie nouvelle du lotissement Le clos des Lilas, le conseil municipal adopte à l'unanimité, la dénomination de « **Rue du Petit Clos** »

- Concernant la voie nouvelle du lotissement Les ouches de la Forge, le conseil municipal adopte à l'unanimité, la dénomination de « **Rue de la Forge** »

Madame le Maire est chargée de communiquer ces informations notamment aux services de la Poste.

### **5. Décision modificative n° 1**

Les travaux de la rue de Spoir vont commencer, il convient donc d'apurer les frais d'étude par un mouvement d'écriture comptable, et également de régulariser l'actif de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative sur le budget communal ainsi présentée :

D 2152 OI – Installation de voirie : 13 239 €

R 2031 OI – Frais d'étude : 13 239 €

D 2315 : 14 197.96 €

D 2313 : 23 053.65 €

D 2318 : 3 596.97 €

R 2315 : 411.83 €

R 2313 : 17 383.10 €

R 2318 : 23 053.65 €

## **Informations diverses données par Mme le Maire :**

- Lotissement FRANCELOT : Les propriétaires se sont réunis et proposent la modification du règlement du permis d'aménager du lotissement « les jardins de la Robie ». Le conseil municipal donne son accord pour cette modification.
- Madame Odile MARNEUR donne le compte rendu du conseil d'école du 15 juin 2012. Il est attendu 137 élèves pour la rentrée 2012/2013.  
M. LABUSSIÈRE sera le nouveau directeur et Mme GILLET sera la nouvelle institutrice de l'école maternelle.  
Il est prévu d'insonoriser la classe maternelle (coût 688.90 €) et d'installer des rideaux occultes aux fenêtres du préau qui fera fonction de dortoir à la rentrée (coût : 1067.21 €).
- Elisabeth BAILLY informe que cinquante enfants sont inscrits aux activités d'été qui se dérouleront semaines 31 – 32 et 35 de 13h30 à 17h30.

## **TOUR DE TABLE :**

- ✚ Corinne PELLETIER informe qu'elle a assisté à la présentation du projet « pôle gare ». Daniel BLIN également.
- ✚ Claude LAVRAT  
1/ rappelle la formation pour les défibrillateurs. Mme le Maire répond que c'est effectivement à faire à la rentrée.  
2/ signale que les bordures de l'îlot central sont dégradées face au Crédit Agricole. Mme le Maire précise que les réparations se feront si les gendarmes protègent l'accès.
- ✚ Odile MARNEUR souligne les efforts du Conseil Général dans Goindreville par rapport au Tour de France.
- ✚ Daniel BLIN  
1/ signale la dégradation de la passerelle de Goindreville  
2/ demande des précisions sur la circulation dans Thivars (RD 910) par rapport au tour de France. Il lui est répondu que la RD 910 sera coupée uniquement au niveau du croisement de la route de Tachainville.  
3/ a constaté que le fossé de la Robie a été busé. Mme le Maire lui répond qu'il n'y a pas eu de surcoût pour la commune.
- ✚ Pascal CASIEZ  
1/ regrette que le conseil municipal se soit tenu en même temps que la présentation du pôle gare  
2/ évoque la durée des travaux rue du Chanoine Vergez. L'arrêté d'interdiction de circuler est pris jusqu'à fin juillet.

La séance est levée à 22h10.

Le secrétaire,  
Michel HALLAY